

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2026 – 49 en date du 5 juin 2026 portant adhésion de la commune d'Auzances à la Fondation du Patrimoine

Nombre de membres	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	15
Exprimés	15
Pour	14
Contre	0
Abstentions	1

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Madame Leilha BERTHON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2026

Présents : Leilha BERTHON, Christine BICHON-MOREL, Jean - Pascal HELION, Françoise SUDI GUIRAL, Serge DESBOUDARD, Caroline LE CORRE, Christian SCARAMUCCIA, Marie-Claude BOUGNOUX, Yoann CHEVILLARD, Julien CITAIRE, Sonia PRUDHOMME, Jean-Yves DHOME, Mickaël NORE, Catherine YAHIA, Martine MONTAGNE.

Absents / Excusés : Julien CITAIRE

Pouvoirs : Julien CITAIRE à Christine BICHON-MOREL

Secrétaire de séance : Marie-Claude BOUGNOUX

Considérant l'importance de l'action de la Fondation du Patrimoine Limousin pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine rural, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention de Françoise SUDI GUIRAL), décide l'adhésion de la commune d'Auzances à la Fondation du Patrimoine Limousin, à compter de l'année 2026, moyennant une cotisation d'un montant de 200, 00 € pour cette année.

Certifié exécutoire,
A Auzances, le 5 Juin 2026
Le Maire,
Leilha BERTHON



Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20260605-2026-49-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026